

Stabilité de l'emploi au 3^e trimestre en Île-de-France

Au 3^e trimestre 2025, l'emploi salarié privé en Île-de-France demeure stable dans un contexte d'instabilité politique persistante en France.

Sur un an, l'évolution de l'emploi reste néanmoins négative.

Chiffres clés

+ 0,0 %

Stabilité de l'emploi privé en Île-de-France au 3^e trimestre

4 900

emplois détruits sur un an dans la région

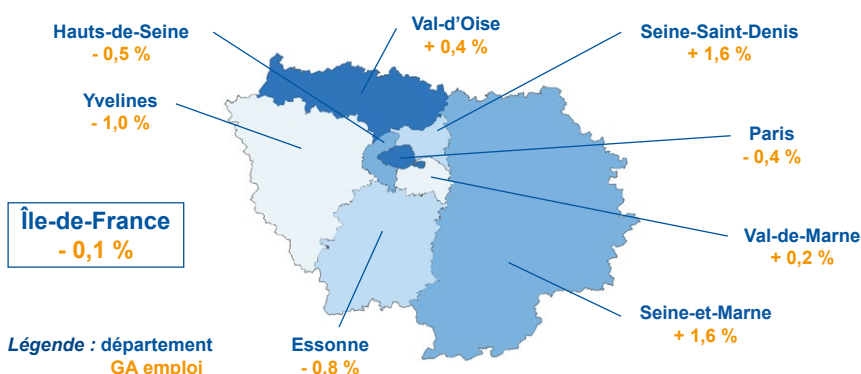
L'emploi francilien reste stable ce trimestre

L'emploi est resté stable ces trois derniers mois par rapport au trimestre précédent.

La construction (+ 0,32 %) et l'industrie (+ 0,15 %) gagnent des emplois tandis que le tertiaire hors-intérim stagne et que l'intérim (- 1,06 %) perd des salariés.

L'emploi francilien se stabilise contrairement à l'emploi national qui enregistre une perte d'emplois de 12 600 ces 3 derniers mois (- 0,1 % par rapport au trimestre précédent)

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) st



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Légère baisse de l'emploi sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une baisse de 0,1 % sur un an, soit 4 980 emplois détruits.

Les télécommunications (- 4,4 %), la recherche et développement (- 3,9 %) et les autres activités scientifiques et techniques (- 3,1) sont parmi les secteurs en plus fort recul sur un an.

Au niveau national, les destructions d'emploi sur un an sont plus marquées (- 0,2 %).

TABEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

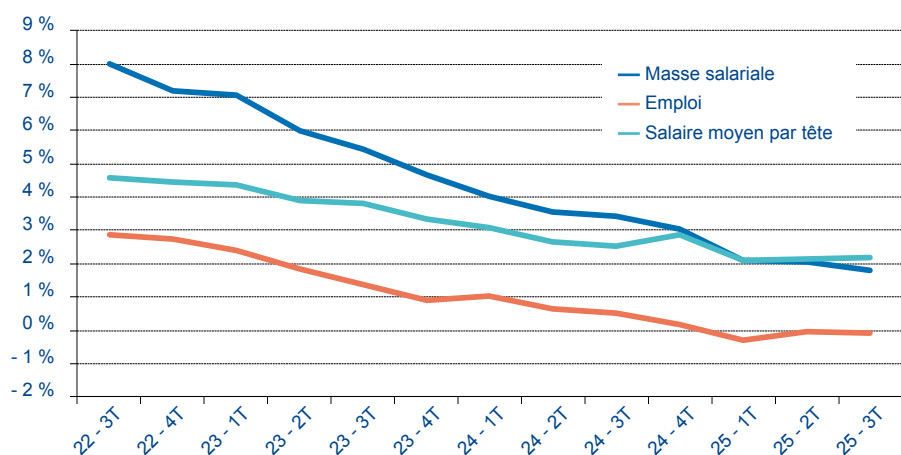
		En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel
		2025 T3	2025 T1	2025 T2	2025 T3	2025 T3
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) st	61 416	+ 0,7 %	+ 0,3 %	+ 0,3 %	+ 1,8 %
		61 518	+ 0,3 %	+ 0,2 %	+ 0,3 %	+ 1,8 %
	Emploi (en milliers) st	5 202	- 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,0 %	- 0,1 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en euros)	3 938	+ 0,8 %	+ 0,1 %	+ 0,3 %	+ 2,2 %
France entière		3 944	+ 0,3 %	+ 0,1 %	+ 0,2 %	+ 2,2 %
	Masse salariale (en millions d'euros) st	185 448	+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 0,3 %	+ 1,9 %
		185 915	- 0,2 %	+ 0,5 %	+ 0,3 %	+ 1,8 %
	Emploi (en milliers) st	20 238	- 0,1 %	+ 0,2 %	- 0,1 %	- 0,2 %
	Salaire mensuel moyen par tête (en euros)	3 054	+ 0,5 %	+ 0,4 %	+ 0,3 %	+ 2,2 %
		3 062	- 0,2 %	+ 0,5 %	+ 0,3 %	+ 2,1 %

*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire
moyen par tête du secteur privé
en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

La croissance de la masse salariale stagne

La masse salariale hors prime de partage de la valeur est en légère progression ce trimestre (+ 0,3 % comme au trimestre précédent). Celle-ci bénéficie exclusivement de la progression du salaire moyen (+ 0,3 %) dans un contexte de stabilité de l'emploi.

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de la valeur progresse de 2,2 % en glissement annuel, soit une progression identique à celle observée sur le plan national (+ 2,2 %).

Le salaire moyen par tête (SMPT)

Sur un an, la croissance du Salaire moyen par tête (SMPT) est de 2,2 %, soit une augmentation identique à celle observée sur le plan national. Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 938 € brut, soit un niveau supérieur de 28,9 % au salaire moyen national.

L'industrie est le secteur qui enregistre le salaire moyen par tête le plus élevé (4 822 €) tandis que la construction enregistre le SMPT le plus faible (2 746 €).

L'industrie crée toujours des emplois

L'emploi dans l'industrie continue de progresser ce trimestre mais à un rythme modeste (+ 0,2 %, soit une évolution proche de celle constatée le trimestre précédent).

Sur un an, les emplois industriels sont également à la hausse (+ 0,5 %).

L'industrie pharmaceutique (+ 2,2 %), la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+ 2,1 %) ainsi que l'habillement, le textile et le cuir (+ 2,0 %) enregistrent les plus fortes progressions d'emplois.

A contrario, certains secteurs affichent une baisse annuelle de leurs effectifs comme la branche bois et papier (- 7,0 %) et la fabrication de machines (- 4,6 %).

L'emploi augmente de nouveau dans la construction

L'emploi dans la construction progresse de 0,3 % ce trimestre alors qu'il diminuait tous les trimestres depuis le 1^{er} trimestre 2024.

Sur un an, ce secteur enregistre néanmoins une perte d'emplois de 0,4 %.

Le niveau d'emploi du tertiaire (hors-intérim) stagne ce trimestre

L'emploi du tertiaire hors-intérim stagne ce trimestre alors qu'il avait progressé de 0,4 % le trimestre dernier.

Sur un an, le tertiaire enregistre une diminution de 0,1 % de ses emplois.

Les évolutions sont très disparates selon les secteurs (cf. tableau 2).

Parmi les secteurs les plus dynamiques, on retrouve les activités pour la santé humaine (+ 1,7 % sur un an), l'hébergement et la restauration (+ 1,7 %), l'action sociale et l'hébergement médico-social (+1,7 %).

A contrario, les télécommunications (- 4,4 %), la recherche et développement (- 3,9 %) et les autres activités scientifiques et techniques (- 3,1 %) perdent des emplois. Il s'agit d'une nouveauté pour les deux derniers secteurs qui créaient des emplois lors des 3 derniers trimestres.

Après avoir progressé de 1,1 % au 1^{er} trimestre 2025 et chuté fortement au 2^e trimestre, l'emploi dans l'intérim chute à nouveau ce trimestre (- 1,1 %). Ce secteur qui est très sensible à la conjoncture économique est en repli sur un an (- 1,5 %).



TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel				
		2025 T3	2025 T3	2024 T3	2023 T3	2022 T3	
BZ	Industries extractives	2,3	+ 0,3 %	- 0,5 %	- 4,1 %	+ 0,8 %	
CA	Industries agro-alimentaires	64,2	+ 1,9 %	+ 3,5 %	+ 3,0 %	+ 2,2 %	
CB	Habillement, textile et cuir	18,9	+ 2,0 %	+ 1,7 %	+ 2,4 %	+ 5,3 %	
CC	Bois et papier	10,9	- 7,0 %	- 3,1 %	- 3,0 %	- 3,2 %	
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 0,5 %	+ 0,2 %	- 1,7 %	- 1,9 %	
CE	Industrie chimique	31,1	- 0,1 %	+ 1,5 %	+ 2,6 %	+ 6,4 %	
CF	Industrie pharmaceutique	16,7	+ 2,2 %	+ 4,7 %	+ 4,6 %	+ 2,5 %	
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	16,3	- 2,5 %	- 1,7 %	- 1,6 %	- 1,1 %	
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,7	- 1,1 %	- 1,6 %	- 0,4 %	- 1,5 %	
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	40,5	+ 2,1 %	+ 1,7 %	+ 2,6 %	+ 1,9 %	
CJ	Fabrication d'équipements électriques	12,9	- 0,0 %	+ 0,9 %	+ 3,5 %	+ 0,3 %	
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,4	- 4,6 %	+ 0,9 %	+ 1,9 %	- 1,6 %	
CL	Fabrication de matériels de transport	65,4	+ 0,0 %	- 1,4 %	- 2,2 %	- 1,6 %	
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	53,3	+ 1,6 %	+ 2,6 %	+ 4,0 %	+ 0,4 %	
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	45,4	+ 0,9 %	+ 2,0 %	+ 1,5 %	+ 0,1 %	
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	32,2	+ 0,4 %	+ 0,6 %	+ 3,7 %	+ 2,0 %	
FZ	Construction	357,9	- 0,4 %	- 0,6 %	+ 0,4 %	+ 0,8 %	
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	743,1	- 0,2 %	- 0,2 %	+ 0,5 %	+ 1,5 %	
HZ	Transports et entreposage	397,9	+ 1,1 %	+ 1,2 %	+ 1,6 %	+ 0,8 %	
IZ	Hébergement et restauration	372,8	+ 1,7 %	+ 1,6 %	+ 2,6 %	+ 4,6 %	
JA	Édition et Audiovisuel	145,4	- 1,6 %	- 0,5 %	+ 1,6 %	+ 3,8 %	
JB	Télécommunications	52,9	- 4,4 %	- 2,5 %	- 2,3 %	- 2,7 %	
JC	Activités informatiques	284,6	- 2,3 %	- 1,4 %	+ 1,7 %	+ 8,8 %	
KZ	Activités financières et d'assurance	332,6	+ 0,7 %	+ 1,5 %	+ 1,8 %	+ 2,2 %	
LZ	Activités immobilières	82,5	- 2,0 %	- 3,2 %	- 2,7 %	+ 2,2 %	
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	476,5	+ 0,2 %	+ 0,7 %	+ 2,7 %	+ 5,1 %	
MB	Recherche et développement	43,8	- 3,9 %	+ 0,3 %	+ 2,2 %	+ 2,9 %	
MC	Autres activités scientifiques et techniques	98,0	- 3,1 %	+ 0,1 %	+ 1,3 %	+ 5,3 %	
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	621,5	- 0,9 %	+ 0,7 %	+ 0,7 %	+ 4,0 %	
OZ	Administration publique	44,1	+ 0,5 %	+ 2,1 %	- 1,3 %	- 2,9 %	
PZ	Enseignement	102,8	- 0,6 %	+ 2,0 %	+ 1,2 %	+ 3,9 %	
QA	Activités pour la santé humaine	127,8	+ 1,7 %	+ 3,0 %	+ 1,7 %	+ 1,4 %	
QB	Action sociale et hébergement médico- social	228,9	+ 1,7 %	+ 1,6 %	+ 2,1 %	+ 1,7 %	
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	107,0	- 0,2 %	+ 0,6 %	+ 4,9 %	+ 8,6 %	
SZ	Autres activités de services	134,4	+ 0,5 %	+ 0,5 %	+ 1,8 %	+ 1,9 %	
	Industrie	447,6	+ 0,5 %	+ 1,1 %	+ 1,5 %	+ 0,8 %	
	Construction	357,9	- 0,4 %	- 0,6 %	+ 0,4 %	+ 0,8 %	
	Tertiaire	4 396,7	- 0,1 %	+ 0,7 %	+ 1,6 %	+ 3,2 %	
	dont Tertiaire hors intérim	4 283,5	- 0,1 %	+ 0,5 %	+ 1,4 %	+ 3,3 %	
	Intérim	113,1	- 1,5 %	- 6,2 %	- 5,0 %	+ 4,3 %	

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 3 :
Emploi salarié
et SMTP par
département

	2025 T3	
	Emploi  (en milliers)	SMTP (en Euros)
75 - Paris	1 624	4 424
77 - Seine-et-Marne	414	2 832
78 - Yvelines	413	3 585
91 - Essonne	380	3 263
92 - Hauts-de-Seine	1 038	4 944
93 - Seine-St-Denis	568	3 342
94 - Val-de-Marne	428	3 314
95 - Val-d'Oise	338	2 835
National	20 238	3 054

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

L'emploi progresse en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis

Au 3^e trimestre 2025, l'emploi évolue à la hausse dans trois départements franciliens sur huit : Seine-Saint-Denis (+ 0,4 %), Val d'Oise (+ 0,4 %) et la Seine-et-Marne (+ 0,2 %).

À l'inverse, l'Essonne (- 0,4 %), les Yvelines (- 0,3 %) et dans une moindre mesure les Hauts-de-Seine (- 0,1 %) sont orientés à la baisse.

Sur un an, la situation est particulièrement contrastée entre les différents départements franciliens. La Seine-Saint-Denis (+ 1,6 %) et la Seine-et-Marne (+ 1,1 %) créent des emplois alors que l'Essonne (- 0,8 %) et les Yvelines (- 1,3 %) en détruisent.

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+ 90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'effectif mesuré en fin de période. Il s'agit en général du dernier vendredi du mois. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMTP) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.